Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

https://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Texte-fondateur,20.html

Texte fondateur

- Tout sur l'AJM - Les textes fondateurs -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juin 2007

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)

L'Association des Jeunes Magistrats (AJM) est née du constat que ces derniers ne sont pas dotés d'une structure collective leur permettant de débattre, de réfléchir, de douter, et de faire entendre leur voix au sein de la magistrature et dans le débat public. Conscients des enjeux des débats actuels du fait de leur regard neuf sur leur fonction, leur profession et de leur refus de l'immobilisme, ils veulent être une force de réflexion, de proposition et de critique afin de participer à l'amélioration de la qualité de notre Justice. Cette association est ouverte à tout jeune magistrat, défini non pas seulement par rapport à son âge ou son ancienneté dans la magistrature mais surtout par le partage d'un état d'esprit commun. Elle a vocation à intervenir dans quatre pôles.

q Veille sur la Formation dispensée à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) Les magistrats reçoivent pour la plupart une formation dispensée par l'ENM. Les jeunes magistrats sont les derniers sortis de l'école et donc parfaitement à même de participer aux débats sur la formation afin de l'améliorer. Or, une fois en poste, il est particulièrement difficile de se tenir informé de l'évolution du contenu des formations proposées et d'en avoir un regard critique. L'AJM souhaite donc offrir non seulement une information sur le contenu et l'évolution des différentes formations existantes, mais surtout assurer une analyse critique de celles-ci et être une force de proposition. Elle a pour objectif constant d'affirmer son attachement à une formation de qualité et de participer à son amélioration, du recrutement des magistrats jusqu'à leur prise de fonction, puis tout au long de leur activité professionnelle. Elle souhaite notamment une véritable représentation des jeunes magistrats au Conseil d'Administration de l'ENM.

q Accompagnement des Jeunes Magistrats sortant de l'ENM Le moment de la sortie de l'ENM et de la prise de poste s'avère parfois difficile et souvent solitaire. Il existe déjà des associations fonctionnelles permettant un échange sur les nombreuses questions techniques qui se posent inévitablement. Pour le reste, le jeune magistrat est souvent seul face à ses doutes, à ses questionnements éthiques et humains mais aussi face au fonctionnement de l'institution (démarches matérielles, repères institutionnels, positionnements dans la juridiction). L'AJM souhaite offrir une structure de soutien, de conseil et d'accompagnement pour les jeunes magistrats qui en ressentiraient le besoin pour toutes les questions autres que purement techniques. Cet accompagnement doit permettre de faciliter le passage du statut d'auditeur de justice à celui de magistrat.

q Réflexions sur les Pratiques Quotidiennes et les Réformes de la Justice L'AJM veut être un espace d'échanges et d'actions de proximité des magistrats, leur permettant de réfléchir sur leurs pratiques quotidiennes et de les améliorer. A travers un espace collectif de débat et de réflexion entre magistrats, mais aussi avec leurs partenaires et les justiciables, elle souhaite faire entendre les voix des professionnels vivant la Justice au quotidien et soucieux d'une Justice toujours plus humaine et respectueuse des droits fondamentaux. Elle veut enfin, forte de sa jeunesse et de son dynamisme, participer aux débats sur la réforme de la Justice.

q Communication et Education Civique Le monde judiciaire intéresse, intrigue, mais est à l'origine de nombreux fantasmes ou analogies abusives avec le système anglo-saxon. Nos concitoyens ne sont que très peu informés du fonctionnement réel de leur Justice, alors qu'elle est rendue en leur nom. L'AJM considère qu'il appartient aussi au magistrat d'agir afin d'assurer la transparence de la Justice et l'information du citoyen, sans pour autant contrevenir au devoir de réserve ni au nécessaire symbolisme de notre fonction. La jeunesse et le dynamisme de l'AJM permettra, sur ce point, une réflexion afin que magistrats et partenaires apprennent à communiquer sur notre Justice. Fournir des outils afin d'organiser plus facilement des actions, partager les expériences de terrain, et former à la communication, sont autant de pistes que l'AJM souhaite mettre en oeuvre, consciente que les carences en éducation civique sont en partie dues aux lacunes des professionnels à expliquer la Justice.

Copyright © Association des Jeunes Magistrats (AJM)